

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2016**

L'an deux mille seize, le trois juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

Tous les Conseillers étaient présents, à l'exception de :

M. Stéphane DENIZOT, excusé  
M. Jean-Raphaël RIZZOLI, excusé  
M. Jérôme CUENOT, excusé  
M. Pierre MARCAUD, excusé

Monsieur le Maire propose d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- Indemnités des enseignantes pour la surveillance des études
- GRDF : redevance d'occupation du domaine public RODP et RODP provisoire année 2016
- Signature de la convention CAFPRO de la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire
- Demande de subvention de l'Association de la Prévention Routière

## **1. Désignation du secrétaire de séance**

Madame Colette CHAMBRION est nommée secrétaire de séance.

## **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 avril 2016**

Madame Colette CHAMBRION donne lecture du procès-verbal de la réunion du 29 avril 2016, celui-ci n'appelant aucune observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité.

## **3. Point finances**

Madame Céline GARNIER présente la situation financière au 3 juin 2016 : en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 186 331,99 € et les recettes à 65 561,70 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 24 380,17€ et les recettes s'établissent à 7262,85 €.

## **4. Facturation store salle polyvalente à un usager (délibération)**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que lors de la location de la Salle Polyvalente des 14 et 15 mai derniers, un rideau de la salle a été dégradé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de facturer la somme de 75 € au locataire de la salle polyvalente.

## **5. Schéma départemental de coopération intercommunale - Fusion de Syndicats intercommunaux (délibération)**

Monsieur le Maire rappelle que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévoit la fusion des syndicats intercommunaux d'aménagement du bassin versant de la Corne, du bassin versant de l'Orbize et des cours d'eau du bassin versant de la Thalie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le Conseil Municipal dispose d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur cette mesure. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de se prononcer favorablement sur ce projet de périmètre du futur syndicat issu de la fusion des trois syndicats précités.

## **6. Tarification Ateliers Périscolaires 2016-2017 (délibération)**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il conviendrait de modifier la tarification de l'accueil périscolaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016. La Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire accompagne financièrement la collectivité pour le fonctionnement de l'accueil périscolaire et les temps d'activités périscolaires si celle-ci applique une tarification modulée en fonction des revenus des familles. La commission des écoles a émis un avis favorable à ce sujet. Après discussion, les conseillers, à l'unanimité, décident de modifier la tarification de l'accueil périscolaire en fonction des tranches de quotients familiaux comme suit :

Quotient Familial ≤à 810	Quotient Familial >810
0,55 € la demi-heure	0,60 € la demi-heure

Les horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire sont les suivants :

Lundi – Mardi- Jeudi- Vendredi de 7H30 à 9H00 et de 16H30 à 18H30

Mercredi : 7H30 à 9H00 et de 12H00 à 12H30

Pour fréquenter le temps périscolaire de 15H45 à 16H30 : cotisation de 1 € par mois.

### **ATELIERS PERISCOLAIRES :**

Une nouvelle activité va être proposée à la rentrée de septembre. Des bénévoles de l'association « La Récréation Fargeoise » et Anne CHAUVENET, agent technique vont animer un atelier tricot et couture destinés aux élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2.

## **7. Travaux Salle Polyvalente**

Monsieur Sylvain DUMAS rappelle aux élus que la commune souhaite faire établir une étude de faisabilité sur les installations de la salle des fêtes afin de définir des solutions en terme d'économies d'énergie et un chiffrage de chaque solution technique retenue. Trois entreprises ont été sollicitées et deux d'entre-elles ont répondu. Après étude des propositions, le Conseil Municipal, (6 pour, 2 contre et 2 abstentions) décide de retenir l'entreprise CHALEAS Ingénierie pour l'étude de faisabilité de la salle des fêtes. Le coût total de cette prestation est de 1740 € TTC. Les conseillers mandatent monsieur le Maire pour signer tous les documents ce rapportant à cette décision.

## **8. Inondations / Bassin de rétention**

Monsieur Sylvain DUMAS explique que suite à l'épisode orageux du 14 mai dernier, des inondations ont été constatées sur la Commune notamment rue du Boubouhard et rue du Chagnelot. Des photographies des inondations sont présentées aux élus. Deux courriers d'administrés concernés par celles-ci ont été reçus en mairie.

Afin de limiter les inondations rue du Boubouhard, l'implantation d'un bassin de rétention des eaux pluviales est à l'étude. Ce bassin de 450 m<sup>2</sup> serait implanté à proximité du futur lotissement de M. PRIN. Le coût des travaux (étude, achat de terrain de 2 497m<sup>2</sup> et bassin) est estimé à 37 800 € HT. La commune est à la recherche de subventions pour le financement de cette opération. Le conseil municipal souhaite reporter cette question à une prochaine réunion de conseil afin de prendre sa décision.

## **9. Travaux de rénovation de la canalisation d'eau potable Grande Rue et Rue du Montet**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le GRAND CHALON va effectuer des travaux pour le remplacement de la canalisation d'eau potable située Grande Rue et rue du Montet. Ceux-ci vont débuter mi-juin pour se terminer fin novembre. La circulation sera modifiée dans ce quartier. Des panneaux de signalisation seront installés à cet effet. Un courrier va être adressé à tous les riverains concernés par ces travaux et des articles dans le Farg'infos et sur le site de la commune vont être publiés afin d'informer les administrés de FARGES.

## **10. Job's d'été**

10 candidatures ont été reçues en mairie pour les jobs d'été. Une rencontre avec les jeunes est programmée le 20 juin à 18 H15 (Salle du conseil) pour définir les modalités de leur contrat. Pour les jeunes recrutés cet été et qui ne possèdent pas le PSC1, une formation de prévention aux premiers secours aura lieu le samedi 2 juillet de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H30.

## **11. Farg'Infos**

Monsieur Pierre GRESS liste les différents articles pour le prochain Farg'infos de juin. Les articles sont à remettre le 17 juin (dernier délai) pour une distribution prévue fin juin.

## **12. Accessibilité réseau transport urbain**

Madame Joëlle MORIN présente le compte rendu de la réunion commission intercommunale pour l'accessibilité du 26 avril dernier. Celle-ci portait essentiellement sur l'accessibilité du réseau de transport urbain ZOOM. Elle rappelle qu'au moins un arrêt est à rendre accessible par commune dans le réseau urbain. La commune a décidé de rendre comme arrêt prioritaire l'arrêt de bus situé Grande Rue. Cela nécessitera des aménagements qui porteront sur l'accostage, la bordure, les dimensions et les informations (identification, orientation, jalonnement). Les aspects techniques sont présentés aux élus sur support visuel. Des travaux devront être prévus en 2017.

## **13. GRDF : Redevance d'occupation du domaine public RODP ET RODP Provisoire – année 2016**

Annuellement, les concessionnaires de réseaux doivent verser une redevance d'occupation de la voirie communale pour les ouvrages occupant cette dernière. Cette redevance est calculée en fonction du linéaire de réseaux et selon un coût unitaire fixé par les décrets du 25 avril 2007 et du 25 mars 2015.

Dans ces conditions le Conseil Municipal est appelé à prendre une délibération pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages et les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz. Le montant de la redevance est de 337 € pour l'année 2016. Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord afin de percevoir le versement de cette redevance.

#### **14. Signature de la convention CAFPRO de la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la Commune doit signer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire afin d'accéder à certaines données détenues par cet organisme et notamment par un de ses services appelé « CAFPRO ». Il précise qu'il s'agit d'un service professionnel destiné aux partenaires de la CAF permettant de connaître les quotients familiaux avec l'objectif de fixer la participation financière des parents aux frais de garde de leur enfant pour l'accueil périscolaire. Les familles devront toutefois transmettre un document signé autorisant la commune à accéder à leurs données confidentielles. L'accès à ce service sera réservé aux seules personnes habilitées à cet effet et seront utilisées exclusivement pour fixer le tarif horaire pour la famille. Monsieur le Maire ajoute que si la famille refuse de donner son autorisation le tarif maximum sera appliqué. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention CAFPRO avec les services de la Caisse des Allocations Familiales de Saône et Loire.

#### **15. Indemnités des enseignantes pour la surveillance des études**

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'une délibération avait été prise afin de rémunérer les enseignantes pour l'encadrement des études surveillées dans le cadre des ateliers périscolaires.

Cette délibération ne mentionnait pas le ou les bénéficiaires de cette indemnité or cette information est obligatoire afin que le comptable puisse effectuer le paiement de ces rémunérations. C'est pourquoi il conviendrait d'y apporter cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'attribution d'une indemnité à M<sup>me</sup> GAUNET Christine et à M<sup>me</sup> DUCHENE Anne pour l'encadrement des études surveillées au taux de 21,86 €/heure brute.

#### **16. Demande de subvention de l'Association de la Prévention Routière**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que l'Association de la Prévention Routière 71 sollicite une subvention auprès de la Commune de FARGES-LES-CHALON.

La gendarmerie, partenaire de cette association assure une activité routière auprès des classes d'élémentaire avec notamment la piste routière dont les élèves de Farges bénéficient une fois par an. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser la somme 80 € à l'association Prévention Routière 71 pour l'année 2016.

#### **17. QUESTIONS DIVERSES**

- Cérémonie du 29 Mai : retour très positif. Le travail des enfants était mis en valeur et très intéressant. Félicitations à Mme MOUTOUSSAMY, enseignante de la classe de cycle 3 et aux élèves.
- Pompage du NAINGLET : Monsieur Sylvain DUMAS informe les élus que le GRAND CHALON va effectuer des tests de pompage sur le forage situé dans le bois du Nainglet. Ces tests consistent à savoir si le forage existant est exploitable afin de rechercher de nouvelles ressources d'eau potable. Monsieur le Maire a exprimé des inquiétudes concernant la mise en route de ce puits à savoir : incidence sur les fondations des maisons et accélération de la pathologie de sécheresse sur la commune, tarissement de certaines sources, diminution de croissance voire dépérissement d'une partie de la forêt. Un courrier a été adressé au service Eau et Assainissement afin de leur demander de réaliser un état des lieux initial des niveaux d'eau, des rendements agricoles actuels, de

l'état des constructions d'habitation avec un huissier et de réaliser un autre test de pompage, à plus grande échelle (entre 6 mois et un an ) afin de se rendre compte de l'effet réel d'un pompage permanent.

- Remerciement de l'Association « les Amis de FARGES » pour la subvention que la commune leur a accordée.
  - La municipalité remercie l'équipe fleurissement pour le travail qu'elle a accompli avec l'agent technique pour les plantations estivales.
  - Une note d'information de l'agence de l'eau est présentée aux élus. Celle-ci explique l'usage fait de la fiscalité de l'eau. Celle-ci est consultable en mairie.
  - Le conseil de jeunes a visité le centre d'enfouissement des déchets ménagers (SMET) de Chagny le samedi 28 mai.
- Prochaines réunions prévues :
    - SIVU le 7 juin 2016 (comité de suivi) à 18H00 à FONTAINES
    - Réunion voisins vigilants le vendredi 10 juin à 18H15
    - Conseil d'école le 13 juin 2016
    - SIVU, Comité Syndical le 14 juin 2016 à 18H00 à FARGES
    - Job's d'été lundi 20 juin à 18H15

Le Maire

Sylvain DUMAS